



Province du Hainaut
Arrondissement de
Tournai
Commune de Celles

ANNEXE X de l'arrêté du Gouvernement wallon
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Nos réf. : PE/2025/0001
Réf. DPA : 10019684

ENQUETE PUBLIQUE

Du 06/09/2025 au 22/09/2025

**Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du
11 mars 1999 relatif au permis d'environnement**

Concerne la demande de **Madame Bénédicte Hondekijn** demeurant **Rue Provinciale (C) 79 à 7760 CELLES** en vue d'obtenir le permis d'environnement de Classe 2 concernant :

Renouvellement du permis d'environnement arrivant à expiration en août 2025 pour son établissement sis rue du Becquereau 5A à 7760 Escanaffles, parcelles cadastrées section C 183 H et 219 R2. L'entreprise stocke et vend des céréales et de l'engrais (majoritairement classés non dangereux). Les matières sont stockées en vrac dans des hangars et silos.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 06/09/2025

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
01/09/2025	06/09/2025	Administration communale de et à 7760 CELLES Service Urbanisme le 22/09/2025 à 11h00	Collège communal Rue Parfait (C), 14 7760 Celles (lez-Tournai)

L'Administration communale porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête chaque jour ouvrable pendant les heures de service, à l'Administration communale, Service urbanisme, du lundi au vendredi de 09 heures à 12 heures, le lundi, le mercredi et le vendredi de 14 heures à 17 heures, ainsi que le mercredi de 17 h 30 à 20 heures, **sur rendez-vous à définir préalablement avec le service urbanisme au 069/85.77.66 ou 069/85.77.76, mail : urbanisme@celles.be**

Des explications techniques peuvent être sollicitées auprès

- du demandeur : Madame Hondekijn Bénédicte (tél. : 069/45.44.84 – mail : b.hondekijn@skynet.be).
- du Fonctionnaire technique, à savoir :
Service public de Wallonie - Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, Ressources Naturelles et l'Environnement – Département des Permis et Autorisations - Direction de Mons
Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS (tél. : 065/32.82.15 – stephanie.mille@spw.wallonie.be).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale – service urbanisme dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

L'autorité compétente dans ce dossier est le Collège communal.

A Celles, le 27/08/2025

La Directrice générale f.f.

J. SOYEZ

POUR LE COLLÈGE,

Le Bourgmestre

M. BUSINE

